

N°27 | 19 JANVIER 2023



CAHIER D'ACTEUR

NOUVEAUX RÉACTEURS
NUCLÉAIRES ET PROJET PENLY

27.10.2022
27.02.2023



Le point de vue de la Ville de Dieppe

Avec 30 000 habitants, surclassée 40 000 à 80 000 habitants en raison de son classement en station balnéaire, Dieppe constitue le cœur économique et démographique d'un bassin de vie fort de 110 000 habitants.

Ville sous-préfecture, seule agglomération à taille humaine du Nord du Département, Dieppe offre des fonctions urbaines de centralité et un cadre touristique favorable marqué par de nombreuses activités et manifestations contribuant à sa dynamique.

Contact : Mairie de Dieppe

Parc Jehan Ango
T +33 2 35 06 60 00
Site Internet : www.dieppe.fr

UNE CONTRIBUTION FORTE DE DIEPPE AU SERVICE D'UN DÉFI INDUSTRIEL ET CLIMATIQUE MAJEUR

La crise énergétique et le réchauffement climatique représentent un véritable défi auquel il nous faut répondre collectivement.

La hausse incontrôlée des tarifs de l'énergie confirme l'ardente nécessité de garantir notre indépendance et notre souveraineté énergétiques par un mix énergétique en cohérence avec l'histoire de notre pays et à la hauteur des enjeux climatiques.

Dieppe rappelle, aux côtés des salariés d'EDF et de leurs représentants syndicaux, la nécessité d'une maîtrise publique de la production et de la distribution de l'énergie, pour garantir une énergie disponible et pilotable à des tarifs régulés. L'électricité doit rester un bien commun, sous contrôle public.

En cohérence, la Ville de Dieppe entend apporter son entier soutien au projet EPR à Penly, à condition que l'État et EDF jouent pleinement leur rôle dans cette relance de la filière industrielle nucléaire au bénéfice d'un aménagement équilibré du territoire, d'une meilleure insertion dans l'emploi des habitants de notre bassin de vie, d'un développement de l'offre de logement, de soins, de structures d'accueil des familles et des enfants.

Les élus de la Ville de Dieppe souhaitent enfin que les leçons du chantier de Flamanville soient pleinement tirées et que le chantier des EPR à Penly puisse être exemplaire tant du point de vue économique et social qu'en termes de développement durable.



Débat public nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
nouveaux-reacteurs-nucleaires@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly



DES IMPONDÉRABLES À PRENDRE EN COMPTE

Le souhait affiché de construire plusieurs paires devra permettre de relancer la filière du nucléaire français.

Dès lors, il paraît primordial que les pouvoirs publics et EDF fassent le nécessaire pour recréer les conditions permettant le renouveau de cette filière en se dotant des compétences nécessaires, sans oublier les sous-traitants maillons essentiels du renouveau.

Mais pour que ce renouveau soit optimal, des impondérables doivent être pris en compte :

- La sécurité des installations nucléaires et des habitants : avec un redimensionnement des moyens de secours déjà formés et spécialisés qui devront rester sur Dieppe.
- Le démantèlement pour lequel l'exploitant doit, dès à présent, donner les garanties sur la finalité des opérations, le devenir des matières et déchets radioactifs et sur la sûreté de son personnel, des prestataires et des sous-traitants pendant cette phase.
- L'environnement constitue un enjeu fort à chaque étape avec l'objectif de réduire au maximum les impacts négatifs et d'aller au-delà de ce que la compensation oblige.
- Le lien avec les citoyens, à impliquer avec une communication transparente et forte. Le projet EPR 2 doit, et c'est une condition de sa réussite, améliorer le quotidien des habitants par des investissements utiles et équilibrés pour la desserte du territoire, l'emploi, la formation, le logement, etc.
- La santé est un axe vital pour notre territoire et cela doit se concrétiser par l'apport de nouveaux professionnels de santé et de spécialistes sur le territoire.

REPENSER LA MOBILITÉ ET DÉSENCLAVER LE TERRITOIRE

La Ville de Dieppe milite depuis plusieurs années pour arrimer correctement son territoire à la Normandie, à la capitale et à l'Europe, ce qui suppose de mettre à niveau et en réseau les différents moyens d'y accéder. C'est une priorité pour accompagner le développement du territoire et être ainsi en phase avec les besoins des habitants.

Ces améliorations portent sur les réseaux ferroviaires et routiers pour fluidifier le trafic. D'où notre demande d'électrifier la ligne ferroviaire, d'améliorer la route reliant le rond-point d'Arques-la-Bataille à la rocade de Neuville-lès-Dieppe, de doubler la RD 925, de



développer les modes actifs et l'itinérance, d'articuler les modes de transport pour favoriser le choix des transports en commun avec des parkings associés.

Le désenclavement passe aussi par un soutien fort au déploiement de réseaux de fibre optique et la fin des « zones blanches ».

Concernant le transport des marchandises, il sera attendu que l'exploitant ne passe pas exclusivement par des acheminements routiers, cela suppose de mettre les moyens nécessaires pour développer le fret ferroviaire et le fret maritime. Il convient donc d'associer au plus tôt l'ensemble des acteurs, à l'image du Port de Dieppe, acteur logistique de premier plan.

De manière globale, la mobilité doit être repensée à une échelle large. La réalisation d'un schéma des déplacements sur un périmètre couvrant le rayon d'action de la centrale de Penly est une réponse pertinente aux besoins de la population et du chantier.

Ainsi, le cas des parkings déportés, destinés à la population et aux travailleurs du chantier, doit être un bon exemple d'une stratégie d'implantation équilibrée sur un périmètre large. La Ville de Dieppe propose de localiser en entrée de ville de Dieppe, dans la zone « Dieppe Sud », un grand parking pérenne qui, avec un système de navette, pourra servir de parking de délestage.

LE LOGEMENT, UNE COMPOSANTE PRIMORDIALE POUR LA POPULATION LOCALE ET POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Alors que le besoin en logements augmente déjà sur notre territoire, il conviendra demain de trouver des logements pour les salariés des chantiers. Cette thématique est donc prégnante et la Ville prône une démarche volontariste et qualitative pour mettre fin à l'expression négative de « nomades du nucléaire ».

Pour le logement pérenne, le territoire doit rapidement combler son retard :

- Revoir dès maintenant les documents d'urbanisme dans des procédures simplifiées et prenant en compte l'EPR 2.

- Favoriser la reconversion des friches avec un soutien technique et financier.
- Soutenir de manière prioritaire l'OPAH-RU sur le centre-ville.
- Soutenir les constructions neuves pour du loyer libre et pour du logement social, cela nécessite d'obtenir plus d'agrément.
- Lutter contre la vacance des logements.
- Lutter contre la précarité énergétique dans les logements.
- Obtenir le soutien des acteurs œuvrant dans le domaine de l'habitat.

Pour le logement temporaire :

- Être accompagné d'une structure qui s'occupe de l'accueil des salariés et du logement à l'image de l'association inter entreprises à Flamanville.
- Bien définir les localisations des éventuelles bases de vie pour qu'elles entraînent le moins de désagréments possible.
- Reconvertir et développer des structures existantes (camping, sites vacants, etc.) et de nouveaux accueils (appart-hôtels).
- Construire de nouveaux foyers jeunes salariés et des résidences mobilité.
- Favoriser l'hébergement qualitatif et proposer les services attendus (wifi, chambre individuelle, etc.).

En parallèle, il faut faire face au phénomène grandissant sur notre territoire de la location de particulier à particulier (type Airbnb) pour en limiter les dérives. Il conviendra que la loi et les services de l'État appuient la régulation qui sera proposée afin de continuer à rendre la ville habitable par ses habitants et ceux à venir.

UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EMPLOI LOCAL ET LA FORMATION – FAIRE DU BASSIN DIEPPOIS UNE VITRINE DU NUCLÉAIRE

Le chantier EPR 2 suscite un intérêt réel dans la mesure où il peut constituer un levier de relance pour l'économie locale ce qui implique de le connecter au tissu économique local :

- Assurer des retombées importantes en matière de commandes aux entreprises du territoire.
- Faire en sorte que les emplois créés bénéficient principalement à la population locale, ce qui suppose de mettre, dès à présent, des moyens de communication, formation.
- Veiller à ne pas déstabiliser les entreprises locales sur des métiers déjà en tension.

La formation est un levier essentiel à la réussite du chantier. Dans un projet de cette envergure, l'anticipation est nécessaire. Il faut :

- Développer les formations en les rendant plus lisibles et en adaptant l'offre de formation locale en s'appuyant sur les lycées du territoire comme les lycées Émulation Dieppoise et Pablo Neruda.
- Soutenir les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.
- Solutionner les problématiques de mobilité des demandeurs d'emplois.
- Promouvoir et communiquer à tous les âges, en faisant découvrir l'industrie aux nouvelles générations par des interventions dans les établissements scolaires et dans les territoires avec par exemple des bus itinérants.
- Avoir une gouvernance bien identifiée avec un organisme type « Maison de l'Emploi et de la Formation » pour piloter les dispositifs.
- Développer le secteur de la recherche et de l'innovation à l'échelle locale par le développement de formations stratégiques sur le territoire dieppois.
- Créer un « Campus de l'énergie », vitrine de l'industrie, en centre-ville de Dieppe.



UNE GOUVERNANCE À ADAPTER ET UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER NÉCESSAIRE

Si le projet EPR 2 à Penly est confirmé, l'obtention du label « Grand Chantier » permettra de faciliter le travail et la déclinaison des moyens à allouer au bon déroulement du chantier en minimisant les nuisances pour la population locale.

Le partenariat fort entre tous les acteurs constitue un des garants de la réussite du projet et des propositions exposées. Cela suppose que :

- L'État et les grandes collectivités territoriales (Département de Seine-Maritime et Région Normandie) accompagnent les territoires impactés avec une intervention financière accrue et une optique « facilitatrice ».
- Les collectivités impactées par le projet s'organisent pour répondre collectivement aux questions posées, d'autant que certaines politiques publiques portent sur un périmètre large (le périmètre d'astreinte, qui englobe les 3 intercommunalités, Dieppe-Maritime, Falaises du Talou, CC des villes sœurs, apparaît pertinent).
- EDF s'inscrit dans un projet de territoire et soutient financièrement ce dernier pour la réalisation d'équipements, pour les projets liés au renouveau de la filière nucléaire, pour les manifestations et pour accompagner le développement de filières économiques autres afin de préparer, dès maintenant, l'après-chantier.
- Les organisations syndicales soient associées à l'ensemble de la démarche.

Ce partenariat fort entre les différents acteurs publics et privés devra doter le territoire des équipements adéquats et remettre à niveau ceux existants. Ces équipements constitueront un apport indispensable dans l'accompagnement du chantier et pour réunir les conditions d'accueil optimales de la population locale et des futurs salariés. Les projets des collectivités devront donc être soutenus massivement en recherchant un développement équilibré.

Il sera nécessaire de prendre en considération les programmes nationaux comme « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville » pour que la logique de ces dispositifs soit mise

en avant dans le cadre du développement territorial.

L'acceptation passe également par une répartition fiscale équilibrée sur un périmètre correspondant à l'aire d'astreinte.

Pour assurer le bon déroulement du projet EPR 2, le maintien et le développement des services publics constituent un enjeu majeur. Ils doivent continuer à échapper à toute logique de marché, être présents sur l'ensemble du territoire et voir leur périmètre renforcé.

CONCLUSION

Le projet EPR 2 doit porter l'ambition d'une vision stratégique et durable d'un grand projet industriel. La Ville de Dieppe souhaite en être un acteur à son échelle, à celle de l'agglomération et du territoire.

La collectivité réaffirme sa position en faveur du mix énergétique et d'une politique énergétique la moins consommatrice en CO2 avec l'enjeu d'une maîtrise publique de la production et de la distribution de l'énergie.

Elle considère également primordial de prendre en considération le retour d'expérience de Flamanville, pour dupliquer les points positifs et obtenir des garanties pour que les problèmes observés ne soient pas reproduits sur le territoire dieppois.

L'implantation de ce chantier doit bénéficier aux populations locales qui seront les premières impactées. Il y a un véritable enjeu de créer du commun pour les habitants du territoire, notamment avec la constitution d'un véritable réseau de transport et l'élévation des compétences et des savoir-faire locaux. Les bénéfices attendus sont exposés dans le présent cahier d'acteur.

Ainsi, la Ville de Dieppe apporte son soutien au projet à condition qu'il s'accompagne d'un véritable projet de développement du territoire dont les populations pourront tirer un avantage durable.

